

La fiche information a pour objectif d'éclairer les usagers et les associations de patients sur une thématique précise. Elle vise à les soutenir dans leurs actions.

FICHE INFORMATION N°6

PROJETS PILOTES - AOÛT 2018

LES PROJETS PILOTES SOINS INTÉGRÉS MALADIES CHRONIQUES

En janvier 2018, 14 projets pilotes du plan de la Ministre De Block « Des soins intégrés pour une meilleure santé » ont été retenus et sont en phase de mise en œuvre. La LUSS et les associations de patients francophones sont impliquées dans six projets, un à Bruxelles, deux dans la province de Liège, un en province du Luxembourg, un dans le Hainaut et un à Namur. Quels sont les enjeux de ces projets pour les patients ?

Objectifs des Projets Pilotes

L'objectif principal visé par les autorités est d'améliorer la qualité de vie de toute la population dans une neutralité budgétaire via le plan « Des soins intégrés pour une meilleure santé ».

À savoir !

Soins intégrés : prise en charge des soins par un réseau multidisciplinaire comprenant notamment le médecin généraliste, les infirmières à domicile, les spécialistes, le pharmacien, les assistantes sociales, les aides familiales, l'entourage du patient, etc.

Les soins sont intégrés par la poursuite d'un triple objectif, dit « Triple Aim » : améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants proches, avoir une meilleure santé de la population en général et une meilleure utilisation des moyens disponibles (efficience).

La vision du plan met l'accent sur la qualité de vie perçue, tant par le patient, que par son entourage et par les professionnels du monde de la santé et de l'aide aux personnes. Toute une série de changements sera nécessaire pour réaliser ces objectifs, notamment un changement de paradigme concernant la

place occupée par le patient dans la relation de soins. Celui-ci doit être vu comme un véritable partenaire¹.

Les projets seront évalués annuellement² et, après quatre années, les bonnes pratiques seront retenues dans le but de les généraliser sur l'ensemble du territoire.

La participation des associations de patients au cœur des projets pilotes

La participation des associations de patients est au cœur de ces projets pilotes afin que la voix de celles-ci puisse être entendue dans la politique menée par les autorités.

Pour rappel, dès le départ, les associations de patients et la LUSS se sont investies dans les réflexions autour de l'organisation des soins et services de santé. Ces projets pilotes sont une opportunité pour créer une nouvelle dynamique en phase avec la réalité de terrain des patients et pour faire connaître les associations de patients et proches.

Nous avons également pu faire entendre la voix des associations de patients et insister sur certains concepts incontournables pour les projets, comme le concept d'empower-

ment souvent mal interprété³.

Etant donné que les projets sont appelés à faire naître des bonnes pratiques et à s'étendre, soit à d'autres régions soit à d'autres pathologies, participer à l'élaboration des projets c'est également faire entendre son point de vue pour les soins qui seront, plus tard, ceux de tous. Un mouvement est en marche, c'est à nous de ne pas rater le train !

De manière concrète

Le patient, s'il fait partie du groupe cible (patients prioritairement visés par les actions du projet), se verra proposer l'inclusion dans le projet par un des professionnels de la santé qui le suit.

Concrètement, le patient devra donner son consentement pour être inclus dans le projet et sur le réseau santé wallon, bruxellois ou l'un des deux réseaux néerlandophones. S'il le souhaite, le patient pourra aussi participer à l'évaluation du projet, en donnant son accord pour que ses données soient consultées de façon anonyme, ou en étant appelé par FAITH⁴ pour participer à l'évaluation.

Les projets sont ambitieux et ont quatre années pour être mis en place dans leur intégralité. Les premiers patients inclus n'auront donc, dans un premier temps, pas accès à l'intégralité des actions envisagées par le projet. Pour certaines d'entre elles, il faudra attendre un ou deux ans avant qu'elles ne soient mises en place, faute de moyens. Mais la LUSS estime que le patient gagne de toute façon sur un point : les professionnels qui participent aux projets se connaissent mieux, et collaborent donc mieux ensemble. Ils sont plus à l'écoute du patient et sont prêts à le voir comme un partenaire à part entière dans la relation de soins. Ils sont également ouverts à d'autres manières de voir les choses et à collaborer avec d'autres types de professions, comme toutes les professions qui touchent au social.

Avantages pour les autres patients

Les patients qui ne sont pas visés par les projets ont également à espérer la mise en œuvre de ces projets.

D'une part, les professionnels participant aux projets retenus, mais également ceux ayant participé à des projets non retenus, ont appris à se connaître et ont la volonté de travailler ensemble. Ceci ne peut qu'initier une approche multidisciplinaire et une plus grande collaboration entre l'hôpital et l'ambulatoire, entre les soins de santé et le monde social. Ils seront également amenés à mieux utiliser les nouvelles technologies, notamment au niveau de la communication et du partage d'informations.

D'autre part, la généralisation des bonnes pratiques des projets pilotes va permettre aux patients de bénéficier de soins et de pratiques innovantes insufflées en partie par l'expérience de terrain des patients.

Nous sommes convaincus que de nouvelles pratiques, une nouvelle vision des soins avec un patient partenaire, bénéficieront in fine à l'ensemble des patients. C'est pourquoi il nous semble important de participer à ces projets et d'y insuffler l'expertise de terrain et la vision des soins de santé intégrés des associations de patients.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter au 081/74.44.28 – luss@luss.be

Références

1. Pour plus d'informations et pour un résumé de chaque projet, consulter le site www.integreo.be
2. La LUSS et les associations de patients sont impliquées dans ces évaluations.
3. Pour plus d'informations: www.luss.be/wp-content/uploads/2018/07/201806-fiche-ce-que-defend-la-luss-empowerment.pdf
4. FAITH est l'équipe scientifique chargée d'évaluer les projets pilotes. Elle est composée de scientifiques de six universités belges. Les projets sont évalués action par action, soit grâce aux données disponibles via les dossiers informatisés soit via des questionnaires, focus groupe ou entretiens avec des patients inclus.

LUSS asbl

Avenue Sergent Vriethoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28
📠 081.74.47.25

Antenne Liège

Rue de la Station, 48
4032 Chênée

✉ luss.liege@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30

